



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 94565

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la situation actuelle de la francophonie dans le monde. En effet, alors que le nombre de francophones s'accroît dans l'ensemble des pays du monde, et notamment en Afrique, on constate qu'il a tendance à diminuer en Europe et particulièrement dans les instances administratives où la langue anglaise prend une place de plus en plus importante. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour améliorer cette situation qui paraît en contradiction avec les faits et tout à fait inexplicable.

Texte de la réponse

Pour que le français demeure une langue de communication internationale, sa place doit rester assurée en Europe. La France poursuit une politique qui vise résolument à promouvoir la diversité linguistique de l'Union européenne et à y renforcer l'usage du français. Elle concentre son engagement en faveur de l'usage du français autour de deux axes : le plan pour le français en Europe et la promotion du français et du plurilinguisme dans les systèmes éducatifs européens. A. - Le français dans la vie diplomatique et la fonction publique internationale. Les actions menées à cet effet sont concertées et articulées au plan multilatéral et bilatéral. Sur un plan multilatéral, la France a signé en 2002, avec la Communauté française de Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), un plan pluriannuel d'action pour le français en Europe. Le renforcement de l'usage du français passe, en effet, par son apprentissage par les fonctionnaires non francophones des États membres appelés à siéger à Bruxelles et, dans le contexte de l'élargissement, des pays voisins de l'Union européenne. Il vise à améliorer leurs capacités de travail et de négociation en français, s'agissant en particulier des personnels des nouveaux États membres. Depuis le 1er janvier 2010 et dans le cadre de la programmation quadriennale 2010-2013 de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), ce programme, dénommé « Le français dans la vie diplomatique et la fonction publique internationale », concerne en Europe uniquement les pays européens membres, associés ou observateurs de l'OIF n'ayant pas le français comme langue maternelle ou officielle. Les publics cibles de ce programme sont les conseillers des représentations permanentes, les hauts fonctionnaires des administrations centrales, les journalistes accrédités auprès de l'UE, des étudiants, élèves-fonctionnaires et élèves-diplomates, spécialisés en formations européennes postuniversitaires. Ces formations linguistiques sont confortées par une série d'initiatives visant à susciter un environnement favorable : élaboration de projets francophones d'établissement avec des écoles d'administration ou des instituts diplomatiques à travers l'Europe ; financement de séjours en immersion linguistique pour personnalités politiques et hauts fonctionnaires ; soutien à la conception et à la diffusion d'outils documentaires ou de formation. Sur un plan bilatéral, le ministère des affaires étrangères et européennes contribue à des opérations de formation au et en français visant principalement les hauts fonctionnaires des pays non membres de la Francophonie, et/ou voisins, de l'UE et des institutions européennes, ainsi qu'à la formation des formateurs du réseau des établissements culturels en charge de ces différents publics. Par ailleurs, sont également organisés, en collaboration avec l'ENA, des séminaires de préparation aux présidences du Conseil de l'UE (en 2011, hauts fonctionnaires danois et chypriotes). B. -

Promotion du français et du plurilinguisme dans les systèmes éducatifs. Au niveau des systèmes éducatifs, la progressive généralisation de l'apprentissage obligatoire d'une deuxième langue vivante crée une demande de français comme langue de communication de la part des familles qui y voient un atout supplémentaire pour l'avenir professionnel de leurs enfants. Nos actions en direction des systèmes éducatifs se déclinent, d'une part, en conception d'évènements autour de la langue (semaines de la francophonie, par exemple) dans le but de sensibiliser les publics à l'utilité et au plaisir d'apprendre le français et, d'autre part, en soutien aux associations de professeurs de français et à la formation continue de ces derniers. Elles se concrétisent également par un appui aux départements d'études françaises et aux facultés de pédagogie alors qu'il faut s'attendre, dans les prochaines années, à un fort renouvellement de génération des enseignants. D'autres dispositifs comme les lycées français, l'enseignement bilingue, les filières francophones de l'enseignement supérieur touchent davantage les élites locales et sont d'excellents outils au service de notre influence.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94565

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13090

Réponse publiée le : 10 mai 2011, page 4787